

Réunion de Conseil Municipal du 26 mars 2015

Convocation du Conseil Municipal en date du 17 mars 2015, adressée individuellement par écrit, à chaque conseiller, pour délibérer sur :

Ordre du jour :

- Vote des 4 taxes pour 2015
- Approbation des comptes de gestion 2014 (Commune, Assainissement, CCAS, lotissement « Le Pig 2 »)
- Vote du compte administratif CCAS 2014
- Vote du compte administratif Lotissement « Le Pig 2 » 2014
- Vote du compte administratif Assainissement 2014
- Vote du compte administratif Commune 2014
- Affectation des résultats CCAS 2014
- Affectation des résultats Assainissement 2014
- Affectation des résultats Commune 2014
- Clôture du budget Annexe lotissement « Le Pig 2 »
- Vote budget 2015 (CCAS, Assainissement, Commune) Réunion Avril
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2015
- Raccordement assainissement collectif BARBA Ludovic
- Raccordement assainissement collectif LIEGE Victor
- Devis clôture salle multi-activités
- Devis matériel ménage salle multi-activités
- Devis chariots tables + chaises salle multi-activités
- Création d'un emploi de non titulaire temporaire
- Questions diverses.

Le Maire,

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 mars 2015 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Mr PRINCAY Benoit, Maire.

Etaient Présents : PRINCAY Benoit, MARCHAND André, COURLIVANT Nicole, MOREAU Jean-François, BONNIN Marc, MEUNIER Luc, PLAINCHAMP Mathilde, AGUILLON Stéphane, THOMAS Stéphanie, GOUBAULT Carole, BOURDON David, DEBIN ESTELLE, GENOUD Mireille, BRETON Frédérique, BILLY Patricia

Etaient Excusées :

Secrétaire de séance : PLAINCHAMP Mathilde

Pouvoirs :

Approbation du Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il a des remarques à apporter au compte-rendu.

Aucune remarque n'a été apportée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Vote des 4 taxes pour 2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 et rappelle les taux appliqués pour l'année 2014.

Suite à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 3 % les taux de 4 taxes.

	Taux 2014	Taux 2015 Augmentation 3 %
Taxe d'habitation	11,80 %	12,15 %
Taxe foncière (bâti)	12,01 %	12,37 %
Taxe foncière (non bâti)	26,30 %	27,09 %
CFE	23,21 %	23,91 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE d'augmenter de 3 % les taux des 4 taxes**
- **DIT que pour l'année 2015 les taux sont les suivants :**
 - o **Taxe d'habitation : 12,15 %**
 - o **Taxe foncière (bâti) : 12,37 %**
 - o **Taxe foncière (non bâti) : 27,09 %**
 - o **CFE : 23,91 %**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.**

Approbation des comptes de gestion 2014 (Commune, Assainissement, CCAS, lotissement « Le Pig 2 »)

Présentation des comptes de gestion par le trésorier

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2014 (Commune, Assainissement, CCAS, Lotissement « Le Pig 2 ») et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à renouveler, le détail des recettes, les bordereaux de mandats, les restes à réaliser et les états de restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Considérant que Monsieur WESSANG a assuré une bonne et régulière gestion des finances de la commune pendant l'année 2014,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune remarque, observation, ni réserve.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte à l'unanimité les comptes de gestion 2014**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.**

Vote du compte administratif CCAS 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARCHAND André, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Monsieur PRINCAY Benoit, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et arrête les comptes :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses Prévues :	651,36 €	- Recettes Prévues :	651,36 €
- Dépenses Réalisées :	490,00 €	- Recettes Réalisées :	651,36 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement :	161,36 €
Résultat global :	161,36 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du CCAS 2014**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.**

Vote du compte administratif Lotissement « Le Pig 2 » 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARCHAND André, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Monsieur PRINCAY Benoit, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et arrête ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses Prévues :	101 682,61 €
- Dépenses Réalisées :	66 194,21 €
- Recettes Prévues :	101 682,61 €
- Recettes Réalisées :	66 194,61 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses Prévues :	70 976,80 €
- Dépenses Réalisées :	35 488,40 €
- Recettes Prévues :	70 976,80 €
- Recettes Réalisées :	35 488,40 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement :	0 €
Investissement :	0 €
Résultat Global :	0 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte à l'unanimité le compte administratif du budget annexe « Lotissement Le Pig 2 » 2014**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.**

Vote du compte administratif Assainissement 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARCHAND André, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Monsieur PRINCAY Benoit, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et arrête ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses Prévues :	30 905,23 €
- Dépenses Réalisées :	25 238,53 €
- Recettes Prévues :	30 905,23 €
- Recettes Réalisées :	35 209,50 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses Prévues :	19 143,43 €
- Dépenses Réalisées :	4 463,10 €
- Restes à réaliser :	13 680,33 €
- Recettes Prévues :	19 143,43 €
- Recettes Réalisées :	19 143,43 €
- Restes à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

- Fonctionnement : 9 970,97 €
- Investissement : 14 680,33 €
- Résultat global : 24 651,30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte à l'unanimité le compte administratif du budget annexe Assainissement 2014**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.**

Vote du compte administratif Commune 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MARCHAND André, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Monsieur PRINCAY Benoit, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et arrête ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses Prévues : 777 764,57 €
- Dépenses Réalisées : 419 499,61 €

- Recettes Prévues : 777 764,57 €
- Recettes Réalisées : 825 036,83 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses Prévues : 1 058 407,00 €
- Dépenses Réalisées : 753 759,07 €
- Reste à réaliser : 182 136,68 €

- Recettes Prévues : 1 058 407,00 €
- Recettes Réalisées : 537 572,37 €
- Restes à réaliser : 210 878,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

- Fonctionnement : 405 537,22 €
- Investissement : - 216 186,70 €
- Résultat global : 189 350,52 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte à l'unanimité le compte administratif du budget de la Commune 2014**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.**

Affectation des résultats CCAS 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PRINCAY Benoit, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Considérant que le budget du CCAS présente :

- Un excédent de fonctionnement de 161,36 €.

Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Fonctionnement recettes compte 002 pour 161,36 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte à l'unanimité l'affectation des résultats 2014 pour le CCAS**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.**

Affectation des résultats Assainissement 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PRINCAY Benoit, Maire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Considérant que le budget d'Assainissement présente :

- Un excédent d'exploitation de 9 970,97 €
- Un excédent d'investissement de 14 680,33 €

Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Fonctionnement recettes compte 002 pour 9 970,97 €
- Investissement recettes compte 001 pour 14 680,33 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte à l'unanimité l'affectation des résultats 2014 pour l'Assainissement**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.**

Affectation des résultats Commune 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PRINCAY Benoit, Maire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Considérant que le budget de la Commune présente :

- Un excédent de fonctionnement de 405 537,22 €.
- Un déficit d'investissement de - 216 186,70 €.

Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Fonctionnement recettes compte 002 pour 218 091,84 €
- Investissement dépenses compte 001 pour 216 186,70 €
- Investissement recettes compte 1068 pour 187 445,38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte à l'unanimité l'affectation des résultats 2014 pour la Commune**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.**

Clôture du budget Annexe lotissement « Le Pig 2 »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°1646 du Conseil Municipal du 21/02/2006 décidant la création d'un budget annexe pour la réalisation d'un lotissement communal « Le Pig 2 » ,

Considérant la vente de l'ensemble des lots et l'achèvement de l'opération,

Considérant que l'ensemble des écritures comptables et budgétaires se rapportant à l'opération ont été passées et décrites dans la comptabilité du budget annexe créée spécifiquement pour cette opération de lotissement ;

Considérant le vote du compte administratif 2014 et du compte de gestion 2014 du budget annexe lotissement « Le Pig 2 » en date du 26 mars 2015 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de clore le budget annexe dénommé « Lotissement Le PIG 2 » ,

Autorise Monsieur le Trésorier de la Commune à procéder aux écritures d'ordre non budgétaire qui découlent de la présente décision.

Vote budget 2015 (CCAS, Assainissement, Commune)

Point reporté au prochain conseil en date du 07 avril 2015 à 20h00

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2015.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que préalablement au vote du budget primitif de l'année 2015, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2015, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2014.

A savoir :

Chapitres	Crédits inscrits en 2014	Quart des crédits de 2014
20 Immobilisations incorporelles	1 000 €	250 €
21 Immobilisations corporelles	71 200 €	17 800 €
23 Immobilisations en cours	951 300 €	237 825 €
TOTAL	1 023 500 €	255 875 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et, ce avant le vote du budget primitif 2015.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.

Raccordement assainissement collectif M. BARBA Ludovic et Me DAVIGNON Erika

M. BARBA Ludovic et Me DAVIGNON Erika ont fait construire à Chouppes au 6 allée du château.

L'assainissement collectif est installé dans cette rue.

Il serait bon de leur demander de s'acquitter de la taxe de raccordement qui est de 1 500 € (mille cinq cent euros) payable sur 2 ans.

Le Maire précise que le conseil municipal en date du 26 mars 2013 avait passé la taxe de raccordement assainissement à 1 500 € applicable au 1^{er} Avril 2013 pour tout nouveau permis.

Considérant que le permis de construire de M. BARBA Ludovic et Me DAVIGNON Erika a été accordé le 10/01/2014, il est donc appliqué le tarif de 1 500 € payable sur 2 ans.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** la proposition ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.

Raccordement assainissement collectif M. LIEGE Victor

M. LIEGE Victor a fait construire à Chouppes au 5A rue du Château.

L'assainissement collectif est installé dans cette rue.

Il serait bon de leur demander de s'acquitter de la taxe de raccordement qui est de 1 100 € (mille cent euros) payable sur 2 ans.

Le Maire précise que le conseil municipal en date du 26 mars 2013 avait passé la taxe de raccordement assainissement à 1 500 € applicable au 1^{er} Avril 2013 pour tout nouveau permis.

Considérant que le permis de construire de M. LIEGE Victor a été accordé le 05/12/2012, il est donc appliqué le tarif de 1 100 € payable sur 2 ans.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE la proposition ci-dessus,**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.**

Devis clôture salle multi-activités

L'entreprise PELLETIER de BLASLAY nous a fourni un devis pour la fourniture et la pose de clôture, en limite de propriété (riverains Mr BAJOUX) sur une longueur de 132 ml.

Le devis de l'entreprise PELLETIER inclus le nivelage, la mise en forme du terrain, les poteaux en acier et des panneaux rigides ainsi que les poteaux d'angle pour un montant de 5 648,00 € HT soit un montant TTC de 6 777,60 €. Pour cette solution, pour les panneaux rigides le montant du mètre linéaire revient à 41,50 € HT.

L'entreprise PELLETIER nous propose 2 variantes de panneaux rigides moins épais ou le mètre linéaire revient à 40 € HT et 38,50 € HT.

L'entreprise PELLETIER nous propose également une variante en grillage soudé et non en panneaux rigides au prix du mètre linéaire à 26 € HT.

Nous avons également un autre devis, celui de l'entreprise COUVRAT qui a réalisé les travaux extérieurs de la salle multi-activités.

Son devis de base comprend la préparation du terrain, le nivelage, et propose 5 variantes de clôture :

1^{ère} variante : clôture en panneaux (hauteur 1,73m) sur poteaux Bekafix vert, longueur 2,175 m scellés au béton à 250 kgs, avec la préparation du terrain et le nivelage cette variante s'élève à un montant de 6 256,00 € HT soit un montant TTC de 7 507,20 € TTC.

2^{ème} variante : clôture (hauteur 1,73) avec préparation terrain, le nivelage et des travaux sous-bassement pour un montant de 8 302,00 € HT soit un montant de 9 962,40 € TTC.

3^{ème} variante : clôture en rouleaux, fixation grillage avec clips inox et préparation terrain, nivelage pour un montant de 4 012,00 € HT soit 4 814,40 € TTC.

4^{ème} variante : Clôture en rouleaux soudés longueur 2,50 m, hauteur 1,83 m, avec plaque préfa béton en sous bassement + travaux préparatoires pour un montant HT de 6 586,00 € HT soit un montant TTC de 7 903,20 €.

5^{ème} variante : Clôture en rouleaux soudés longueur 2,30 m, hauteur 1,52, avec plaque préfa béton en sous bassement + travaux préparatoires pour un montant HT de 6 190,00 soit un montant TTC de 7 428,00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE la variante n°4 de l'entreprise COUVRAT pour un montant de 6 586,00 € HT (six mille cinq cent quatre-vingt-six euros hors taxes) soit 7 903,20 € TTC (sept mille neuf cent trois euros et vingt centimes toutes taxes comprises)**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.**

Devis matériel ménage salle multi-activités

L'entreprise POLLET nous a fourni un devis pour le matériel de ménage et les équipements (monobrosse, aspirateur, tapis, balai, produit carrelage, huile parquet, nettoyant divers).

Le devis concernant uniquement la monobrosse et l'aspirateur s'élève à 2 194,00 € HT soit 2 632,80 € TTC.

Le devis pour tous les équipements s'élève à 698,97 € HT soit 838,76 € TTC.

Soit un montant total de 2 892,97 € HT soit 3 471,56 € TTC.

L'entreprise POLLET est venue faire un essai sur le parquet de la salle.

Mme AGUILLON Véronique nous a fourni un devis pour la monobrosse, l'aspirateur, ainsi que des produits de balayage, des chariots ménage, des produits pour les vitres, le carrelage. Le devis s'élève à 1 616,23 € HT soit 1 939,48 € TTC. Son devis ne comprend pas l'huile pour le parquet. De plus, le produit proposé pour le lave-vaisselle ne correspond pas au lave-vaisselle de l'office.

Nous sommes dans l'attente d'un essai de la monobrosse de Mme AGUILLON Véronique sur le parquet de la salle.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Madame GOUBAULT Carole informe que l'essai de la monobrosse de Madame AGUILLON Véronique sera réalisé la semaine prochaine.

Il serait souhaitable d'attendre l'essai de cette monobrosse avant de se prononcer.

Ce point est reporté lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Devis chariots tables + chaises salle multi-activités

L'entreprise Marcireau nous a fourni un devis concernant les chariots pour les tables de la salle multi-activités.

Ce dernier comprend 2 chariots d'une capacité de 10 tables chacun pour les tables rectangulaires et 2 chariots d'une capacité de 10 tables chacun pour les tables ovales.

Le montant du devis s'élève à 914,40 € HT soit 1 097,28 € TTC

Concernant les chaises, il était prévu de prendre un chariot à la salle des fêtes actuelle.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE le devis de l'entreprise MARCIREAU pour un montant de 914,40 € HT (neuf cent quatorze euros et quarante centimes hors taxes) soit un montant de 1 097,28 € TTC (mille quatre-vingt-dix-sept euros et vingt-huit centimes)**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.**

Création d'un emploi de non titulaire temporaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en raison d'un surcroît de travail pour la réalisation du budget 2015, il convient de créer un emploi temporaire de non titulaire afin de recruter un agent contractuel en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, et ce à compter du 19 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer à compter du 19 mars 2015, un emploi d'ATTACHE TERRITORIAL, relevant de la catégorie A afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel rémunéré sur la base du 11^{ème} échelon du grade d'ATTACHE TERRITORIAL, à raison de 2 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE la création d'un emploi de non titulaire temporaire**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec l'agent pour une durée de 2 jours, à compter du 19 mars 2015.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 64 du budget.

Salaire horaire Mme BRUNET Annie : 19,11 €

Charges patronales horaires Mme BRUNET Annie : 9,86 €

Total horaire : 28.97 €

Questions diverses.

Courrier Comité des Fêtes : marché des producteurs location d'une partie de la scène pour le 20/06/2015

A voir pour créer une équipe de montage et de démontage pour la scène.

Mathilde PLAINCHAMP demande ou en est le dossier du snack, Patricia BILLY indique que Mme GAINARD Aline est satisfaite de l'écoute du conseil municipal pour ce dossier.

Mireille GENOUD informe que le cimetière a été ensemençer, prévoir une pancarte indiquant que le cimetière a été ensemençé et pourquoi pas faire paraître un article dans le journal.